



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

20 juillet 2016

La Préfète de région reçoit des chefs d'entreprise de Bourgogne-Franche-Comté sur le thème du développement de la compétitivité des entreprises via des projets collectifs et collaboratifs

Christiane Barret, Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or, réunit tous les deux mois des acteurs de l'économie autour de déjeuners thématiques.

Cela lui permet notamment de connaître leur perception des récentes mesures dans le secteur de l'économie et d'échanger avec eux sur les facteurs clés de succès.

Ce 20 juillet, elle recevait des chefs d'entreprise de toute la région sur le thème du développement de la compétitivité des entreprises via des projets collectifs et collaboratifs d'entreprises.

Engagés dans des actions stratégiques de filières, des pôles de compétitivité, des grappes et autres groupements d'entreprises, les PDG de Danielson Engineering (58), MGR Monnier Energies (90), ARCOM (71), ALLRIM (25), ONCODESIGN (21), NOVIUM (71), Francéole (71), Plastigray (70), Groupe Empreinte Services (71), Domaine PARENT (21) et FAST RING (21) ont témoigné de l'importance croissante que représentent pour la région la constitution et le renforcement d'écosystèmes structurés et efficaces fédérant des entreprises, laboratoires de recherche et centres de formation.

Dans une économie mondialisée c'est en effet un enjeu d'attractivité économique et de compétitivité majeur que de pouvoir disposer de tissus d'entreprises denses sur des thématiques d'excellence comme les leurs : fabrication de moteurs, mécanique industrielle, automatismes et gestion de l'énergie, conception de pièces automobiles, imagerie médicale, fabrication de mâts éoliens, injection plastique, production vinicole et négoce...

La préfète a souligné le rôle de l'Etat qui, notamment grâce au Contrat de projet Etat-Région, soutient l'émergence de filières d'activités structurées et accompagne des projets collectifs stratégiques.

Au niveau national, la structuration des politiques de filières est passée par la création des Pôles de compétitivité (2005) ou des grappes d'entreprises (2009 par l'ex DATAR) pour favoriser l'innovation. La Nouvelle France Industrielle, articulée autour des 34 plans puis des 9 solutions, a également pour vocation de faire émerger des filières d'excellence, dans leur globalité. L'outil financier que représente le Programme d'investissements d'avenir rentre ainsi dans une logique d'excellence et de sélection plutôt qu'une logique de saupoudrage. La multiplication des projets de plateforme vise à renforcer les liens entre entreprises, tandis que les projets universitaires comme l'I-SITE ou la SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies) ont pour objectif de densifier les relations entre le monde de l'entreprise et de la recherche.

Au niveau régional, la structuration des politiques de filières est passée par l'animation et le financement des pôles et cluster, ainsi que par la rédaction de contrats stratégiques de filières régionaux (Capécos). De nombreux projets stratégiques, axés en particulier sur l'innovation et les RH, ont abouti à des créations d'emplois durables sur les territoires. Ces succès ont reposé notamment sur la définition d'axes de développement partagés entre l'Etat et le conseil régional, ainsi qu'un accompagnement coordonné des porteurs, de l'émergence des projets à leur concrétisation, par la mobilisation des outils existants (EDEC par DIRECCTE sur le volet emploi et compétences, 9 solutions NFI, PIA, aides du Conseil régional, BPI, CIR...).

